



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Délégation Académique à la
Formation des Personnels
Enseignants, d'éducation et
d'orientation
DAFPEN**

Affaire suivie par
Ingrid MARTINS
01.57.02.65.25
Julie NGUYEN
01.57.02.67.80
Mél

juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le Code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- **Vu** l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat,

Arrête

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires, organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement physique et sportif (CAPEPS), (CAFEP) et (CAER) - **session 2017** - est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Elise PONS, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive ;

Vice-président du jury :

Monsieur Frédéric GANTE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional « Etablissements et vie scolaire » ;



2

Membres du jury :

Monsieur Francis BAHU, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive ;

Monsieur Pierre ESTEVE, principal du collège Pierre et Marie CURIE à Villiers-sur-Marne (94) ;

Madame Laurence HANNANE, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'anglais ;

Madame Agnès VIRBEL, proviseure du lycée Samuel BECKETT à La Ferté-sous-Jouarre (77).

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE